



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 546-2012 modifiant le règlement de construction numéro 528-2012 dans sa section relative aux constructions sur pilotis et au règlement de zonage numéro 526-2012 dans sa section relative aux projets intégrés a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

Ce règlement a pour objet d'autoriser et encadrer les constructions sur pilotis situés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 9 janvier 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 546-2012 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 1^{er} février 2013.

Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière